

COVID-19 : recommandations à l'usage des gynécologues médicaux et des gynécologues obstétriciens de ville

En cette période de crise sanitaire, des questions nous sont posées quant au maintien des consultations gynécologiques.

En tant que médecins de la femme, spécialiste du suivi de la pathologie, nous avons deux priorités :

1. **maintenir la surveillance régulière de nos patientes ayant une pathologie** pour garantir la détection d'une éventuelle aggravation dans les meilleurs délais ;
2. **soulager les hôpitaux et les urgences en assurant la prise en charge en première intention des patientes** présentant une pathologie.

À cette fin, nous devons rester disponibles pour nos patientes tout en prenant les mesures nécessaires pour les protéger et nous protéger des risques de contamination par le coronavirus. Ainsi, nous recommandons de :

1. **Décaler les examens simples** type frottis et consultations de routine, et privilégier pour celles-ci la téléconsultation. Cf : <https://syngof.fr/cahiers/gagner-du-temps-medical-grace-a-la-technologie-et-a-linnovation/> et <https://syngof.fr/cahiers/la-teleexpertise-repondre-au-probleme-de-demographie-medicale-et-ameliorer-la-prise-en-charge-des-patients/>.
2. **Pour les femmes enceintes**, nous recommandons de les appeler avant leur rendez-vous, de privilégier la téléconsultation quand elle est possible ou les rendez-vous téléphoniques et de **maintenir les 3 échographies de grossesse**. Compte tenu du faible nombre de masques disponibles, il n'est pas facile d'exiger de la patiente le port de masque au troisième trimestre mais il est recommandé de les prévenir par téléphone.
3. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de **contacter vos patientes avant leur rendez-vous** pour s'assurer qu'elles ne présentent pas de symptômes du COVID-19 ou de leur adresser un courrier.
4. Sur place, il est recommandé **d'espacer vos rendez-vous pour que vos patientes ne se croisent pas** dans votre cabinet. Les patientes sont invitées à attendre dans leur voiture d'être appelées pour venir directement dans le cabinet en consultation.
5. **Les patientes doivent venir seule au cabinet**, sans accompagnant et sans enfant.
6. **Le personnel soignant étant en effectif insuffisant, Il est recommandé de ne pas mettre les soignantes enceintes en arrêt de travail**, seules les cas pathologiques seront arrêtés.
7. En plus des recommandations d'usage (gel hydroalcoolique, savon, lavage des mains entre chaque patiente), **vous (et votre personnel) devez porter obligatoirement des gants et des masques**. Dans la mesure où tous les cabinets médicaux n'ont pas encore été approvisionnés en masque, nous vous recommandons d'attendre de les avoir reçus pour reprendre vos consultations. Si vous rencontrez des difficultés dans l'approvisionnement des masques, n'hésitez pas à nous alerter.
8. **La salle d'examen doit être désinfectée** entre chaque patiente.

Ces consignes doivent être respectées pour pouvoir maintenir le système de santé opérationnel en protégeant les soignants et les patientes.

Pour en savoir plus :

<https://www.cfef.org/>

<http://www.cngof.fr/>

<https://www.gouvernement.fr/>